

À propos de la genèse de l'accent des Québécois The origins of Quebecers' accent

GENDRON, JEAN-DENIS. *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne.* Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 287 p. ISBN 978-2-7637-8615-5

Lothar Wolf

Volume 9, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005903ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1005903ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)
1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Wolf, L. (2011). À propos de la genèse de l'accent des Québécois / GENDRON, JEAN-DENIS. *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne.* Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 287 p. ISBN 978-2-7637-8615-5. *Rabaska*, 9, 199–208. <https://doi.org/10.7202/1005903ar>

Article abstract

This research note discusses an essay by phonetician Jean-Denis Gendron on the origin of the Quebec accent, based on a wide collection of facts and documents, including comments made by travelers who visited the North American continent. Those who visited the country between the 17th and the first half of the 18th century noticed the use of impeccable French, practically void of a regional accent, while their 19th century successors expressed themselves in a manner that was much less favourable to the speech they heard. By studying these observations, the author rightly points out that their adverse judgments were based on the accent of the Parisian upper classes, which changed fundamentally during the post-revolutionary years. The commentator concludes that the book contains the first historical explanation of the Atlantic divide separating the Quebecois and Parisian accents.

À propos de la genèse de l'accent des Québécois

LOTHAR WOLF

Université d'Augsbourg

GENDRON, JEAN-DENIS. *D'où vient l'accent des Québécois ?
Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents.
Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne.*
Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 287 p.
ISBN 978-2-7637-8615-5.

Sans parler de ses autres grands mérites, c'est heureusement un spécialiste en phonétique qui a entrepris la première étude historique de la différence d'accent qui s'est développée, après 1760, entre le langage de Paris et celui du Québec. Je dis heureusement, parce que l'accent concerne surtout la prononciation qui, de plus, tient la première place, avant le vocabulaire, dans la conscience métalinguistique quand il s'agit de caractériser le langage d'un locuteur. En fait, c'est la manière de prononcer les mots qui permet de dire tout de suite si un inconnu appartient à la même communauté accentuelle ou s'il vient d'ailleurs. Cette perception de différence est donc fondamentalement pertinente pour le livre que l'auteur base sur les observations de voyageurs européens, qui parlent du langage, et particulièrement de l'accent des Québécois dans leurs récits. Lors de leur passage ou leur séjour de durée variable sur le continent nord-américain, ils entendent une prononciation française qui diffère ou non de celle de Paris ou, s'ils ne sont pas francophones (comme le Suédois Pehr Kalm, qui d'ailleurs s'en rapporte à ce que des Français lui ont dit), de la prononciation qu'ils ont apprise. Grâce à sa formation et à son expérience linguistique, le Québécois J.-D. Gendron a, par conséquent, de très bonnes raisons pour entreprendre cette recherche de l'origine des différents accents du français sur les deux continents. L'auteur parle modestement d'un « essai [qui] ne fait que poser les premiers jalons », et il termine son livre avec un nombre de questions bien fondées qu'il reste à étudier ou à voir de plus près, « de part et d'autre de l'Atlantique » (p. 231), afin de reconstituer encore mieux ce qui s'est passé du point de vue sociolinguistique et métalinguistique. Malgré la modestie exprimée par l'auteur, il s'avère difficile sinon impossible, dans un compte rendu, de rendre justice à un ouvrage qui marque un progrès déterminant dans notre recherche.

C'est sur ce dénominateur commun des « premiers jalons » posés, que les petites remarques et questions qui suivent seront à mettre le long du chemin dorénavant frayé de façon convaincante pour atteindre le but avisé.

Les questions du titre du livre se posent par le fait du changement d'évaluation du langage qui s'observe dans les commentaires des visiteurs. Ceux qui passaient au pays durant le xvii^e et la première moitié du xviii^e siècle constataient un français impeccable, sans accent, tandis que leurs successeurs au xix^e siècle s'exprimaient de façon nettement moins favorable sur le langage entendu. Les premiers ne percevaient pas de différence avec leur propre accent, alors que ceux qui suivirent n'avaient plus l'impression de se trouver dans la même communauté accentuelle. La base métalinguistique de l'ouvrage est certainement inébranlable en tant que telle, mais son interprétation sera toujours sujette à la connaissance du contexte des observations d'un voyageur. Afin de pouvoir faire confiance aux récits ou à leurs auteurs, il est inévitable de consulter d'autres sources contemporaines relevant de l'histoire de la prononciation, ce que Jean-Denis Gendron fait avec toute la compétence qui est la sienne. Du point de vue méthodologique, l'étude repose donc sur des faits métalinguistiques assurés, et, avec les résultats atteints, il s'agit d'un ouvrage d'un seul jet. L'hypothèse développée, conforme aux convictions profondes de l'auteur, incitera assurément la recherche historique interdisciplinaire à y contribuer selon des perspectives complémentaires.

Après une introduction qui offre une vue d'ensemble de la question à traiter (p. 1-36), l'auteur présente et interprète, au premier chapitre, les remarques des voyageurs qui ont visité le continent nord-américain¹. Les premiers qui venaient durant la période du Régime français (1608-1760) à partir de 1651, se prononcent, en principe tous, de façon élogieuse sur le langage (p. 47-51, avec tableau chronologique, p. 53-57, et analyse, p. 57-70). Selon les commentaires, il est parlé « sans accent » (Le Clercq 1691), « sans mauvais accent » (Bacqueville de la Potherie 1702), « [sans] aucun accent » (Charlevoix 1720), *etc.* Quoique les observations de plusieurs auteurs portent expressément sur le langage des « Canadiens » de souche (p. 63-68), l'absence de différence d'accent entre le français parlé au Canada et à Paris ne peut se comprendre sans tenir compte du contact journalier entre ces « Créoles du Canada », qui ne formaient, en 1663, que « 38,7% de la population » sur un total de 3035 personnes connues » (p. 63s. n. 4 et 5, selon Robert Larin), et les nombreux Français vivant sur place. Ceux-ci

1. En ce qui concerne les commentaires des nombreux voyageurs, l'auteur a pu profiter de la thèse de doctorat de Marie-France Caron-Leclerc, soutenue en 1998 à l'Université Laval : « Les Témoignages anciens sur le français du Canada (du xvii^e au xix^e siècle) : édition critique et analyse », 863 p. Tant de renvois essentiels de J.-D. Gendron à cet ouvrage important font regretter beaucoup qu'il ne soit toujours pas publié.

occupaient des postes dans la hiérarchie du clergé, étaient appelés par les supérieurs de congrégations ou il s'agissait de militaires ou d'autres envoyés par la France monarchique pour être employés dans les institutions royales comme administrateurs ou autrement. Ils restaient Français, faisaient le travail au Canada selon leur contrat, puis repartaient en majeure partie en France après un séjour plus ou moins long. « Cette élite demeure d'origine française. Tous les évêques, tous les jésuites et tous les sulpiciens qui œuvrent en Nouvelle-France sont originaires de la métropole [...]. Il en est de même des administrateurs royaux qui, du gouverneur aux humbles écrivains du roi, sont recrutés en France² ». P.-A. Linteau résume son chapitre sur la présence française en disant « on peut simplement dire que le Canada reçoit plus de 32 000 immigrants français avant 1760 et qu'environ les deux tiers rentrent en France³ ». Est-ce que la présence temporaire ou permanente de ces Français, dont beaucoup sont des citoyens, n'aurait pas été décisive pour corroborer les commentaires des visiteurs qui font concevoir à l'auteur son idée d'une unité d'accent ? Dans ce contexte, il renvoie (p. 65), à juste titre, aux environs de 800 les « filles du roi » venues entre 1663 et 1673 et mariées le plus souvent sur le champ après l'arrivée. Elles sont responsables de l'éducation de leurs nombreux enfants qui adoptent normalement le langage de leurs mères venant en grande majorité de la région métropolitaine et dont la proportion parlant français « atteint 58 %⁴ ». Parmi d'autres facteurs et sans regarder de plus près le portrait sociodémographique de ces « filles du roi » et des autres immigrants, il est indispensable de penser aussi à l'enseignement bien établi sous l'égide de l'Église, surtout par des sœurs qui, comme les ursulines (depuis 1639), tenaient beaucoup à faire parler leurs élèves, les futures mères de famille, « correctement et avec facilité⁵ ». Il restera donc des tâches pour la recherche en histoire sociale, en sociolinguistique et en philologie de bien considérer et évaluer la pertinence linguistique des Français immigrés, nouveaux venus ou passagers au pays avant 1760. Le fait du contact quotidien avec eux est certes un argument contraignant pour confirmer encore mieux la supposition d'un langage commun « sans accent ».

En ce qui concerne la situation en France à l'époque du départ des colons, J.-D. Gendron résume qu'au début du xvii^e siècle « on peut dire en

2. Cf., par exemple, récemment John A. Dickinson, « L'Héritage laissé par la France au Canada en 1763 », dans Serge Joyal et Paul-André Linteau (dir.), *France-Canada-Québec. 400 ans de relations d'exception*, Montréal, PUM, 2008, p. 39-56, p. 49-51 et *passim*, citation p. 50.

3. P.-A. Linteau, « Quatre siècles d'immigration française au Canada et au Québec », dans S. Joyal et P.-A. Linteau, *op. cit.*, p. 165-181, citation p. 167.

4. Micheline Dumont, « Les Filles du roi », dans *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, sous la direction de Michel Plourde, [Montréal], Fides, 2003, p. 31. V. aussi P.-A. Linteau, *op. cit.*, p. 166s.

5. Sur les débuts et l'établissement de l'enseignement, v. L. Wolf, *Französische Sprache in Kanada*, München, 1987, p. 14-17, citation p. 17.

gros que la prononciation, à Paris, est commune à l'ensemble de la population, toutes classes sociales confondues » (p. 100). La stratification sociolinguistique de la ville, thématisée par des grammairiens depuis le XVI^e siècle, devait attendre encore sa normalisation. Celle-ci s'établissait, après la définition du bon usage par Vaugelas, également par une distinction entre deux styles de discours, à savoir le bel usage familier, qui était le style de prononciation et de conversation de la bonne société, des honnêtes gens des salons et de la cour. La prononciation était naturelle, spontanée, non travaillée et se caractérisait par la douceur et la grâce (v. chap. 2.3 et 3.2). Le deuxième style de discours, par contre, le style soutenu pratiqué en public, au barreau, au théâtre, et dans la chaire se présentait majestueux et emphatique (v. aux mêmes chap. 2.3 et 3.2), tenait à prononcer les mots lettre par lettre selon l'écriture, à préférer les formes non syncopées, non réduites « par la chute d'une consonne finale » (p. 183, v. plus bas), *etc.* Particulièrement à l'égard du style familier naturel, il est question aussi et surtout de se tenir à distance du discours du peuple, du français populaire de Paris, du mauvais usage selon Vaugelas.

En fait, la délimitation de ce dernier pose un problème crucial d'ordre sociolinguistique qui est fort discuté en France depuis le siècle classique. Cela vaut surtout par rapport au bel usage familier, dont la prononciation dans la première moitié du siècle serait, pour l'auteur, la base du français de la Nouvelle-France, et qui « ne doit pas faire peuple » (p. 14). Sans qu'il soit facile de la cerner de manière systématique, il importe tout à fait de former le concept d'un juste milieu (p. 14), puisque « Le bel usage n'est pas loin de l'usage populaire ». Partiellement il y a même coïncidence entre les deux, c'est-à-dire qu'ils se partageaient plusieurs phénomènes. Ainsi, en comparaison avec les données du *Glossaire du parler français au Canada* (1930), les exemples de Thurot, cités par l'auteur (p. 16), sont parlants, comme la chute de la consonne finale dans *leur, œuf, neuf, quel, avec, etc.*, en partie faussement restituée dans *leux, menteux, etc.* ou aussi la simplification de la prononciation de groupes de consonnes comme dans *escuser, ostiner, etc.* J.-D. Gendron parle d'une tendance du bel usage, due à sa prononciation « non pompeuse, mais plutôt naturelle, spontanée » (p. 172), à se rapprocher du discours du peuple, à accepter, « à l'instar du parler populaire, des suppressions de consonnes » ou à avoir « des relents du parler populaire » (p. 15 et les exemples au chap. 5). Malgré ce voisinage, il garde cependant, comme principe, une séparation nette entre les deux prononciations (p. 17, 169). Les formes citées ont traversé l'Atlantique et n'ont pas connu la restauration des consonnes finales, ici particulièrement [r] et [f], ou la restitution des groupes de consonnes simplifiés (v. p. 195-199). Leur prononciation a été rétablie à Paris, en raison de l'influence des grammairiens

qui blâmaient ces licences du bel usage et attribuaient les prononciations réduites des mots aux femmes, qui exagéraient leur « négligence », et voulaient « faire les délicates », « les précieuses » (p. 175). Ces remarques dépréciatives montrent au fond déjà l'attachement tacite des grammairiens au discours soutenu avec sa prononciation de toutes les lettres écrites (v. p. 176, 214s. et chap. 3.2), une attitude qui préfigure le changement de style durant la deuxième moitié du xviii^e siècle. De ce point de vue, il ne serait pas dépourvu d'intérêt de connaître aussi les datations premières du nombre croissant de mots dont la prononciation est calquée sur l'écriture.

Un autre exemple donné par l'auteur pour illustrer cette évolution est « l'élocution lourde, traînante et monotone » qui survit au Canada. Mais à Paris, depuis le xvii^e siècle, elle aurait commencé à être attribuée au peuple et aux provinciaux et à être déclassée comme disgracieuse et « indigne du bel usage » (p. 134s). Cet « allègement du discours recherché par le bel usage n'a pas traversé l'Atlantique » (p. 137). Cela signifie que ni les immigrants, ni les Français de passage, ne fréquentaient ces « cercles restreints » (*ibid.*) parisiens des salons et de la cour, qui s'efforçaient à passer « à une parole plus légère » (p. 136) et à accepter également, en général, de réduire la variation phonétique peu appréciée par les « gens instruits des choses de la langue », « les doctes », et « avant tout les grammairiens et les Académiciens » (p. 216s.). Il se crée donc une différence articulatoire entre ce qu'on pourrait appeler un bel usage familial courant et un bel usage familial plus récent, depuis la deuxième moitié du xvii^e siècle, et qui est restreint à des cercles élitaires. Sur le plan phonétique, c'est donc évidemment le premier, le bel usage commun de la première moitié du siècle, qui aurait été apporté en Nouvelle-France, conservé ou développé dans le parler traditionnel au Canada.

À l'exception de ces cercles restreints, la base du français canadien serait donc caractérisée, selon l'hypothèse citée, par une prononciation commune dans la société cultivée. Elle englobe encore une variation articulatoire indéniable que le discours sur la langue ne fait que commencer à différencier, à partir du xvii^e siècle. Une question essentielle plus générale n'est pas posée explicitement par l'auteur, quoiqu'il donne de nombreux exemples de réponse (comme celui de « l'élocution lourde » et ceux nommés aux chap. 2.5 et 3.2). C'est celle de savoir si les immigrants ont apporté toute cette variation, tout ce flottement dans la façon de prononcer au Canada ou quelles variantes de ce bel usage familial courant ils ont choisies, et pour quelle raison. Dans cette situation, la recherche aura besoin d'un critère d'évaluation pour juger la qualité d'ordre sociolinguistique du langage apporté par les futurs Canadiens, surtout quand il est question de vérifier ou de falsifier l'origine des phénomènes dans le discours familial du bel usage. La plus haute pertinence pour attribuer une prononciation ou une expression au bel usage

familier en France se constitue sans aucun doute par l'assise sociale que les variantes survivant au Canada avaient dans la bonne société du royaume à l'époque de l'émigration. Ainsi, par exemple en morphosyntaxe, persistent des formes au Canada comme *cettuy-ci* « celui-ci » qui se trouve dans de nombreux auteurs du XVII^e siècle et encore dans Voltaire, *recouvert* « recouvré » est usuel à toute la cour, l'emploi de *dont* au sens de « d'où » (*la maison dont je viens*) est attesté dans les meilleurs écrivains, etc. Ces variantes ne sont donc pas inusitées chez l'élite sociale contemporaine, à savoir à la cour, dans les textes des grands auteurs ou elles se voient appréciées par les grammairiens de la période en question⁶. Du point de vue inverse, une autre approche pourra constater que les phénomènes du mauvais usage manquent, par définition, de cette assise sociale. Cela est du moins confirmé par environ 250 mots qui sont marqués de « bas » ou « populaire » dans les éditions du dictionnaire de l'Académie jusqu'à 1740. Est-ce surprenant qu'il y en ait toutefois seulement une dizaine à survivre au Canada selon le *Glossaire*⁷? De plus, il sera indispensable de poursuivre les études des plus anciens textes québécois, que Marcel Juneau avait lancées, pour combler les lacunes philologiques de l'histoire du français au pays. Il s'impose donc de poursuivre le travail par les approches nommées en vue d'une saisie plus précise des éléments du bel usage de la conversation en France et pour connaître la raison d'être de ses survivances outre-Atlantique. L'assise sociale des phénomènes de prononciation, si bien détaillés par l'auteur – morphologie, syntaxe et vocabulaire – sera donc d'importance cruciale pour définir leur qualité d'origine, pour cerner mieux la position sociolinguistique des immigrants ou pour connaître les modalités du transfert des variantes, sans parler de leur sort en France. Il y a cependant aussi des cas à part comme la métathèse du *re* (*brebis* vs *berbis*, etc.) qui « n'a pas eu du succès dans le bel usage à Paris » et qui semble restreinte au langage de « la plupart des vieilles gens qui sont dans les petites villes et même dans Paris » (selon Hindret [1696]), mais qui « a pleinement réussi à implanter ses résultats dans le parler québécois traditionnel » (p. 210s.). Sa raison d'être au Canada devrait probablement se trouver ailleurs.

L'époque décisive pour la réponse aux questions posées dans le titre du livre est située après la Conquête. Dans la même période s'amorce, à Paris, de façon incontestable le changement de style. Le bel usage familial se voit discrédité de plus en plus du point de vue sociolinguistique et doit

6. V. d'autres exemples dans notre article « Le Langage de la Cour et le français canadien. Exemples de morphologie et syntaxe », dans *Actes du deuxième colloque international « français de France - français du Canada »*, éd. par Brigitte Horiot, Tübingen Niemeyer, « Canadiana Romanica » 6, 1991, p. 115-123.

7. V. les exemples dans « Le Mauvais Usage dans le royaume de France au 17^e siècle et ses survivances au Canada », dans *Actes du septième colloque international « français de France - français du Canada »*, éd. par Brigitte Horiot, Tübingen, Niemeyer, « Canadiana Romanica » 22, 2008, 151-157.

céder la place à l'influence de l'usage soutenu. Au Canada pourtant, après 1760, il y a d'abord un « vide documentaire » jusqu'à 1810 (chap. 1.2), que l'auteur comble en partie par le livre de l'historien Claude Galarneau sur cette époque (*La France devant l'opinion canadienne*, 1970). Celui-ci renvoie également aux lettres et mémoires de visiteurs et d'émigrés, qui ne sont pas encore dépouillés et étudiés. Leur lecture s'avère d'autant plus nécessaire que cette période constitue le pivot dans l'argumentation de J.-D. Gendron, à savoir la transition des commentaires laudatifs jusqu'à 1760 aux témoignages défavorables sur la langue depuis le XIX^e siècle. La lacune pourrait être comblée partiellement aussi par des documents d'ailleurs en Amérique du Nord. Ainsi, par exemple, par un passage dans un livre de la dernière décennie du XVIII^e siècle, qui constitue même une sorte de pont entre les deux jugements en question. Il offre indirectement un préjugé défavorable du langage comme « patois », mais directement son auteur y maintient toujours les appréciations traditionnelles laudatives tout en les relativisant et en qualifiant le langage entendu de « français passable », c'est-à-dire qu'il n'est pas mauvais. C'est le savant français Constantin-François Chasse-Bœuf, comte de Volney (1757-1820), qui écrit en 1796 « au village Louisianais, nommé *Poste-Vincennes*, sur la rivière *Ouabache* » : « Le langage de ces Français n'est pas un patois comme on me l'avait dit, mais un français passable, mêlé de beaucoup de termes et de locutions de soldats : cela devait être ainsi ; tous ces postes ayant été primitivement fondés ou habités en majeure partie par des troupes.⁸ »

Malgré le vide documentaire, J.-D. Gendron décrit bien la genèse du changement de style de parole qui a dû avoir lieu durant la période en question : préférence croissante des grammairiens pour le style soutenu, en défaveur des prononciations du bel usage familier, souvent tombées en discrédit, en devenant populaires, ou en désuétude à Paris (v. chap. 2.5 et Appendice C). Il s'y dessine, en fin de compte, une synthèse dans la prononciation de la haute bourgeoisie, sous l'égide des philosophes et des grammairiens du siècle, qui adapte « l'énergie articulatoire fondamentale » du style soutenu « aux exigences de spontanéité de la conversation » (p. 224). Ce juste milieu l'emporte définitivement sur le bel usage familier avec la Révolution bourgeoise (chap. 2). Il ne peut plus arriver au Québec, où se conserve le style de prononciation familière dans le bel usage de la bonne société d'autrefois.

Toute cette évolution explique pourquoi, à partir du XIX^e siècle, les observations deviennent dépréciatives, et pourquoi les voyageurs parlent

8. C.-F. Volney, *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique, suivi d'éclaircissements sur la Floride, sur la colonie Française au Scioto, sur quelques colonies canadiennes et sur les Sauvages*, 2 t., Paris, 1803, t. 2, p. 400s. ; cité d'après L. Wolf, *op. cit.*, p. 71.

dorénavant d'un accent canadien. La convergence accentuelle bien attestée durant le Régime français a cédé le pas à une divergence d'accent entre Paris et Québec. En fait, dans les remarques du XIX^e siècle, « plus de la moitié des voyageurs » (p. 78), constatent maintenant un accent canadien et le qualifient surtout de normand ou de bas-normand, « car chaque province a le sien » dit d'Olivet ([1736], p. 136). Le passage tacite d'une société au langage « sans accent » à une société définie par l'accent normand, est forcément une contradiction et suscite une explication. Il est vrai, J.-D. Gendron voit le déclassement de l'accent canadien dans le rejet général, à partir du XVII^e siècle (v. p. 134s), de tout ce qui est provincial ou régional du point de vue parisien, un rejet qui est renforcé, depuis la Révolution, avant tout du point de vue idéologique jacobin. Pourtant, tout cela ne concerne que l'accent provincial en tant que tel, mais il ne concerne pas le « normand » ou le « bas-normand », quoique le renvoi général à celui-ci puisse le faire interpréter comme le « prototype de l'accent provincial dans la France du Nord » (p. 78). En particulier cependant, cela signifie néanmoins que, à l'opposé des commentaires des XVII^e et XVIII^e siècles, l'accent normand a nécessairement dû exister au Québec avant 1760, quoique aucun voyageur ne le mentionne (v. la citation, p. 63). Autrement dit, son absence étrange durant deux siècles et son apparition soudaine dans les récits dès le début du XIX^e siècle restent historiquement inexplicables et contradictoires sur la seule base des remarques des visiteurs. À l'instar de l'élocution lourde (citée plus haut), devrait-on donc supposer que plus de la moitié des voyageurs fréquentaient les « cercles restreints » de Paris ? Puisque en dehors de ceux-ci « on pratiquait couramment le rythme originel avec des durées vocaliques bien senties », et cela reste d'autant plus valable « que le système quantitatif du français de Paris s'était encore fort peu modifié au début du XIV^e siècle » (p. 137). Et une autre question s'y ajoute, à savoir pourquoi les voyageurs prenaient-ils comme modèle à ne pas imiter, parmi les accents provinciaux, celui des Normands qui faisaient « les syllabes trop longues » (v. p. 135s) ? Pour quelle raison rapprochent-ils l'accent canadien de la province ? C'est cette comparaison qui l'emporte, dans les commentaires cités, sur celle du « fondement populaire » de la tendance « à Paris, à traîner sur les syllabes » (p. 134) ? Les « prononciations anciennes d'origine parisienne populaire » (p. 156-166) en offrent un certain nombre d'exemples, malgré la difficulté, qui existe sûrement, de distinguer toujours l'origine parisienne de l'origine régionale⁹. Les futures études devront regarder ces questions de plus près.

9. V., par exemple, p. 163. Un cas qui reste également à étudier est la prononciation [wa] pour *oi*, considérée toujours comme parisienne, mais qui connaît ses premières attestations à l'Ouest. V. la remarque qu'en a fait Ursula Reutner dans sa communication au 9^e Colloque international « français de France - français du Canada » (Winnipeg, sept. 2010), « Phonétisme français – phonétisme canadien. Aspects de la prononciation de *oi* », à paraître dans les *Actes*, Ottawa, PUO, « Canadiana Romanica » 24.

Le premier témoin pour le XIX^e siècle est l'Anglais John Lambert qui a voyagé sur le continent nord-américain entre 1806 et 1808. La citation de lui (p. 73s.) est prise de Gaston Dulong (*Bibliographie* 1966), mais elle est trop brève, parce que la conclusion que Lambert tire sur le langage, résulte de son expérience de la communication difficile entre négociants anglais et français au marché. La suite du passage n'est pas complète non plus (dans Dulong), puisqu'il s'agit du langage des paysans (« peasantry ») qui « are said to have as little rusticity in their language as in their deportment¹⁰ », avant d'attribuer – ce qui est bien cité – l'état présent de leur langue au contact des colons anglais durant les cinquante dernières années. L'essentiel, cependant, ce sont les critères phonétiques énumérés (p. 74) qui sont bien parlants. Parmi les quelque 50 commentaires, « la grande majorité des voyageurs sont des gens pressés » dont les remarques sur la langue sont assez impressionnistes et superficielles (p. 76s), mais plusieurs autres témoins font des observations plus réfléchies. L'un d'eux, Blain de Saint-Aubin est « un Français établi au Canada vers 1857 et qui a fait carrière dans ce pays » (p. 77), est cité, sans que soit mentionnée cependant sa défense de la langue du pays. Il est vrai, le passage suivant ne relève pas de la prononciation, mais il relativise sans doute l'homogénéité accentuelle qui est soulignée dans les observations réunies par J.-D. Gendron (p. 84-94) pour l'ensemble de la société. Ainsi Blain de Saint-Aubin dit, en 1862, dans une conversation avec une Anglaise :

Quant au langage des Canadiens-Français, on vous a certainement mal renseignée. Tout Canadien-Français instruit, parle aussi bien sa langue qu'un homme de la même instruction en France. Dans la classe ouvrière et dans celle des agriculteurs en Canada, on parle, en général, beaucoup mieux français que dans les classes correspondantes en France, et la raison en est toute simple : c'est que l'instruction primaire est bien plus répandue et beaucoup mieux organisée en Canada qu'en France¹¹.

Cet énoncé concerne l'évolution de la situation après le grand changement de style en France au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle. Après la réponse que J.-D. Gendron a si bien réussi à donner aux questions posées dans le titre de son livre, la citation s'intègre aussi dans le discours métalinguistique de plus en plus engagé au Québec. En étudiant les observations de voyageurs sur la prononciation au XIX^e siècle (p. 84-96), l'auteur voit, à juste titre, que leurs jugements défavorables sont faits à l'aune de l'accent des « classes supérieures de Paris » (p. 95 et ailleurs), qui s'est modifié de manière fondamentale au cours du siècle post-révolutionnaire. Ils expriment le résultat canadien de

10. Cf. le passage complet dans L. Wolf, *op. cit.*, p. 71s.

11. E. Blain de St.-Aubin, « Quelques mots sur la littérature canadienne-française », dans *Revue canadienne*, vol. 8, 1871, p. 107.

l'évolution des deux styles de prononciation depuis le xvii^e siècle (v. chap. 2 et surtout chap. 3). De ce point de vue, les remarques s'approchent également des raisons préalables du discours qui constatera l'existence d'une situation demandant de préparer le chemin à un autre changement, celui de l'« ancien modèle » au « nouveau modèle » (en termes de J.-D. Gendron), à un langage qui se constituera au xx^e siècle, surtout avec et après la Révolution tranquille de 1960.

Le volume qui se termine avec plusieurs appendices très utiles est fondé sur une réunion très riche de faits et documents, dont l'auteur déduit son explication historique, en même temps la première dans notre discipline, de la divergence d'accent de part et d'autre de l'Atlantique, entre Québécois et Parisiens. C'est un ouvrage de fond et nous en félicitons vivement l'auteur, qui vient de fêter son 86^e anniversaire de naissance. Espérons qu'il se laissera encourager à nous décrire encore, dans une autre publication, ses expériences vécues et son engagement personnel durant le vingtième siècle, pour nous faire mieux connaître la vérité sur l'histoire des changements plus récents et de leur perception.